

Mariage

S<sup>t</sup> Paul

Bertrand

Perrine

Rose Adeline

Genevieve

L'an Mil huit Cent quatre vingt treize et le dix février à huit heures et demie du soir. Par devant Nous Barot Jean, premier Adjoint, faisant par délégation spéciale les fonctions d'Officier de l'Etat Civil de la commune de Montrejean, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne, ont Comparu: le Citoyen S<sup>t</sup> Paul Bertrand, Ferrurier, né le six avril Mil huit Cent soixante huit, à Montendeo, Amérique du Sud, demeurant à Montrejean, fils mineur qu'un mariage du Citoyen S<sup>t</sup> Paul Jean, Jardinier et de Catherine Jeanne Marie, ménagère, domiciliés à Montrejean, présents et consentants d'une part;

Et Perrine Rose Adeline, ménagère, née le sept Mars Mil huit Cent soixante quatre à S<sup>t</sup> Victor, Cantal, demeurant à Montrejean, fille mineure du Citoyen Perrine Georges Guillaume, Charbonnier demeurant à Montrejean, présent et consentant, et de Cécile Mélanie, décédée à Saint Victor le dix sept avril Mil huit Cent quatre vingt trois d'autre part

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites en cette mairie les dimanches vingt neuf janvier dernier et cinq février comme aucun opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit aux réquisitions des parties, nous leur avons donné lecture de leurs actes de naissance et de l'acte de décès de la mère de la future qui ont été dûment paraphés; et du Chapitre VI du Code Civil sur les droits et devoirs respectifs des Epoux. Après avoir interrogé la future épouse et les père & mère lesquels nous ont déclaré qu'il existe un contrat passé devant M<sup>r</sup> Faure le vingt quatre janvier dernier, nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que le Citoyen S<sup>t</sup> Paul Bertrand et Perrine Rose Adeline sont unis par le mariage. En présence des Citoyens Boi Bertrand, âgé de quarante cinq ans, menuisier, M<sup>r</sup> Sourcal Jean Marie, âgé de trente ans, propriétaire, Sage Eugène, âgé de vingt sept ans, menuisier et M<sup>r</sup> Valentin, âgé de quarante cinq ans, Serrurier, domiciliés à Montrejean, témoins qui ont signé avec les époux le père de l'épouse non les père et mère de l'époux pour ne savoir

S<sup>t</sup> Paul ni Perrine  
Larivière  
Sage  
Bois Profond  
Junca Joseph  
Barot

Mariage



Castex

J<sup>e</sup> Baptiste Henri

Mouran

Berthilde Charlotte

Genevieve

L'an Mil huit Cent quatre vingt treize et le dix février à neuf heures du soir. Par devant Nous Barot Jean, premier Adjoint, faisant par délégation spéciale les fonctions d'Officier de l'Etat Civil de la commune de Montrejean, arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne; ont Comparu: le Citoyen Castex Jean Baptiste Henri, peintre en voitures, né à Marbais Barousse, Haute-Garonne le huit Novembre Mil huit Cent soixante sept, demeurant à Saint-Gaudens, fils unique du Citoyen Castex Jean Cultivateur et de Benet Françoise, ménagère, domiciliés à Montrejean, présents et consentants d'une part;

Et Mouran Berthilde Charlotte, ménagère, née en cette commune le premier Mars Mil huit Cent soixante treize, y demeurant fille mineure du Citoyen Mouran Baptiste, plâtrier, demeurant à Montrejean, présents et consentants, et de Coubet Marie, décédée à Montrejean le vingt un février Mil huit Cent quatre vingt d'autre part; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté, entre eux et dont les publications ont été faites en cette mairie et celle de Saint-Gaudens les dimanches vingt neuf janvier dernier et cinq février courant. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit aux réquisitions des parties, nous leur avons donné lecture du Chapitre VI du Code Civil, sur les droits et devoirs respectifs des époux. Après avoir interrogé les futurs époux et leur père et mère, lequel nous ont déclaré qu'il n'existe pas de contrat, nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme et chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, nous avons prononcé au nom de la loi que le Citoyen Castex Jean Baptiste Henri et Mouran Berthilde Charlotte sont unis par le mariage. En présence des Citoyens Capie Leonard, âgé de quarante deux ans, menuisier, Peyrouelle Dominique, âgé de trente ans, menuisier, Safforgue Germain, âgé de quarante six ans, menuisier et Castex Jean Marie, âgé de trente ans, Appareilleur, domiciliés à Montrejean, témoins qui ont signé avec les époux après lecture

Castex Henri  
Berthilde Mouran  
Safforgue Germain  
Castex Jean Marie  
Peyrouelle Dominique  
Safforgue Germain  
Barot